

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SELLE-CRAONNAISE  
Séance n°6 du 11 juin 2020**

L'an deux mil vingt, le onze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Orion à la Hugerie, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents :** Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Lionel MOAL, Chantal JOUFFLINEAU, Samuel HOUILLOT, Adrien JONCHERAY, Mathieu FRÉMONT, Danièle GODET, Jacky LEPAGE, Guillaume BELOUARD, Christian BLAISE, Olivier DERSOIR, Cédric RIVRON, Christophe BOIS.

**Excusés :** Néant.

**Secrétaire de séance :** Olivier DERSOIR.

**APPROBATION DES PV DU 16 AVRIL ET 26 MAI 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes rendus des conseils municipaux du 16 avril et 26 mai 2020.

**I. CONSTITUTION DES COMMISSIONS**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la liste des commissions municipales présentées ci-dessous :*

| COMMISSIONS  | ADJOINTS REFERENTS  | ELUS INSCRITS   |
|--|---------------------|---|
| Bâtiments/Aménagement                              | Lionel MOAL         | - Christian BLAISE<br>- Mathieu FRÉMONT<br>- Jacky LEPAGE<br>- Chantal JOUFFLINEAU                    |
| Affaires sociales                                  | Sylvie BELLANGER    | - Séverine DERVAL<br>- Lionel MOAL<br>- Chantal JOUFFLINEAU<br>- Danièle GODET                        |
| Affaires scolaires et périscolaires                | Sylvie BELLANGER    | - Chantal JOUFFLINEAU<br>- Mathieu FRÉMONT<br>- Séverine DERVAL                                       |
| Sport et Culture                                   | Séverine DERVAL     | - Samuel HOUILLOT<br>- Guillaume BELOUARD<br>- Danièle GODET<br>- Chantal JOUFFLINEAU                 |
| Urbanisme/Agriculture/Voirie-Réseaux/Environnement | Chantal JOUFFLINEAU | - Cédric RIVRON<br>- Olivier DERSOIR<br>- Christian BLAISE<br>- Christophe BOIS<br>- Adrien JONCHERAY |
| Animation et Communication                         | Séverine DERVAL     | - Samuel HOUILLOT<br>- Jacky LEPAGE<br>- Mathieu FRÉMONT  |

|                            |                     |  |
|----------------------------|---------------------|--|
| Espaces verts              | Chantal JOUFFLINEAU | - Guillaume BELOUARD<br>- Samuel HOUILLOT<br>- Danièle GODET                 |
| Finances et vie économique | Séverine DERVAL     | - Jacky LEPAGE<br>- Guillaume BELOUARD<br>- Lionel MOAL<br>- Olivier DERSOIR |

## II. **ELECTIONS DES DELEGUES ET REPRESENTANTS DES ORGANISMES**

Conseillers communautaires : Joseph JUGÉ et Séverine DERVAL

1 référent eau et assainissement : Adrien JONCHERAY

1 référent santé : Séverine DERVAL

Commission d'appel d'offres : avec 3 titulaires et 3 suppléants.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, élit les membres de la commission d'appel d'offres ci-dessous :*

| Titulaires        | Suppléants           |
|-------------------|----------------------|
| - Lionel MOAL     | - Guillaume BELOUARD |
| - Mathieu FRÉMONT | - Christian BLAISE   |
| - Jacky LEPAGE    | - Olivier DERSOIR    |

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, élit les membres de la commission de contrôle de la liste électorale ci-dessous :*

Commission de contrôle de la liste électorale : 1 élu (pas le Maire ni un adjoint) et 2 citoyens.

| Elu               | 2 citoyens      |
|-------------------|-----------------|
| - Olivier DERSOIR | - Alain BRIELLE |
|                   | - Alain VERDIER |

Centre Communal d'Action Sociale : 6 élus + 6 représentants du secteur social.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- *Fixe à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire ;*
- *Elit les élus ci-dessous mentionnés*

| Elus                  | Proposition de 6 représentants du secteur social à contacter |
|-----------------------|--|
| - Joseph JUGÉ         | - Annick MOREAU : représentante de l'ADMR                    |
| - Sylvie BELLANGER    | - Marie-Louise JUGE : représentante du secours catholique    |
| - Séverine DERVAL     | -  |
| - Lionel MOAL         | -  |
| - Chantal JOUFFLINEAU | -  |
| - Danièle GODET       | -  |

Référent CIAS : 1 titulaire et 1 suppléant

| Titulaire             | Suppléant       |
|-----------------------|-----------------|
| - Chantal JOUFFLINEAU | - Danièle GODET |

Référent Nulle Part Ailleurs : 1 titulaire et 1 suppléant

| Titulaire         | Suppléant       |
|-------------------|-----------------|
| - Séverine DERVAL | - Cédric RIVRON |

1 correspondant défense : Lionel MOAL

1 correspondant sécurité routière : Lionel MOAL

Référent Territoire Energie : 1 titulaire et 1 suppléant

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, élit les délégués ci-dessous à Territoire d'Energie Mayenne :***

| Titulaire      | Suppléant         |
|----------------|-------------------|
| - Jacky LEPAGE | - Olivier DERSOIR |

1 référent CNAS : Guillaume BELOUARD

Référent SYNERGIE : 1 titulaire et 1 suppléant

| Titulaire         | Suppléant         |
|-------------------|-------------------|
| - Samuel HOUILLOT | - Mathieu FRÉMONT |

Commission communale des impôts directs : liste de 24 contribuables proposés par la commune (panel représentant toutes les professions et tous les secteurs du village). L'administration en choisira 6 de chaque. Commissaires en place : Alain GENDRY, Ernest CROISSANT, Fernand SERRU, Daniel RAIMBAULT, Bruno COTTIER, Joseph DELANOUE, Hubert LARDEUX, Jean-René PRIEUR, Jean-Camille BODINIER.

Proposition de nouveaux membres : Philippe BESNIER, Alain BRIELLE, Blandine EMERY, Rémy FERRON, Régine GABILLARD, Jean-Jacques GENDRY, Charles GOUGEON, Nicole HELBERT, Hervé HOUILLOT, Solange LAMY, Madeline LEVEAU, Benoît MADIOT, Gisèle MERCIER, Bernard RENO, Antoine ROUSSEAU.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de proposer la liste ci-dessus à la Direction Générale des Finances Publiques.***

### **III. DELEGATIONS AU MAIRE**

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire tout ou partie des attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ces délégations sont accordées au Maire pour la durée de son mandat et le Conseil Municipal peut y mettre fin à tout moment par délibération. Les décisions prises seront inscrites dans le registre des délibérations.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :***

- ***Délègue les attributions suivantes au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :***
  - Prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, à hauteur de 20 000 €.
  - Passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférente.

- Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières.
  - Acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
  - Accord par aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
  - Exercice des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien pour ceux situés hors de la zone UA.
- ***Décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint et les adjoints suivant l'ordre du tableau des conseillers municipaux.***

Pour information, Monsieur le Maire donne délégation de signature à ses adjoints en cas d'absence, dans l'ordre du tableau, pour les actes d'état-civil et les bordereaux de comptabilité.

#### **IV. DROITS DE PREEMPTION URBAIN**

Le propriétaire d'un bien situé dans une zone définie par une collectivité, en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement urbain doit, en priorité, proposer la vente du bien à cette collectivité. C'est ce que l'on appelle le *droit de préemption*. A noter que pour acquérir ce bien par préemption, la commune doit avoir au préalable prévue un projet sur les terrains concernés et l'avoir mentionné dans son Plan Local d'Urbanisme (règlement d'urbanisme communal).

##### a) 10 rue de la Brûlerie

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2020-03 du 7 mars 2020,  
Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,  
Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :***

- RENONCER à son droit de préemption urbain sur les parcelles situées 10 rue de la Brûlerie et cadastrées ZM 54 et H 59-618-619, d'une superficie totale de 5509 m<sup>2</sup>, dont la propriétaire actuelle est Mme BEDIER Marie-Christine de La Selle-Craonnaise (53) ;
- DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

##### b) La Métairie

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2020-04 du 15 mai 2020,  
Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,  
Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :***

- RENONCER à son droit de préemption urbain sur la parcelle située route de Livré à La Métairie et cadastrée ZL 6, d'une superficie totale de 1420 m<sup>2</sup>, dont les propriétaires actuels sont M. et Mme GUILLOIS Alain de Craon (53) ;
- DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

##### c) Autres

⇒ Pour information, M. le Maire a décidé, devant l'urgence d'un dossier et avec la délégation de l'ancien conseil municipal, de renoncer au droit de préemption n°2020-02 sur le terrain situé 3 rue du Courtil à La Selle-Craonnaise, le 12 mai 2020.

⇒ Une déclaration d'intention d'aliéner a été également reçue pour connaître l'avis de la commune sur l'utilisation de son droit de préemption. Il s'agit du bien situé 9 Place Jean Bruchet et pour lequel une réserve de terrain au fond de la parcelle avait été repérée dans le PLU. M. Le Maire souhaiterait qu'une réflexion approfondie soit effectuée avant d'y répondre.

#### **V. ORION**

##### a) Tarifs suite reports ou annulations des locations

Depuis la première annonce du Président de la République le 16 mars dernier, la salle de l'Orion a été fermée et toutes les locations ont été reportées ou annulées.

La perte des recettes prévues sur cette période sera au 30 juin, d'environ 17 000 €.

Mais, ces reports ou annulations n'étant pas du fait des locataires eux-mêmes mais du fait de la crise sanitaire, il est proposé aux élus de faire un geste en leur faveur.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **En cas de report d'une location prévue entre le 14 mars 2020 et le 31 octobre 2020, sur l'année 2021 ou 2022, les tarifs de 2020 seront maintenus et les arrhes seront conservées ;**
- **En cas d'annulation, les arrhes versées seront restituées.**

b) Refacturation régisseur Orion

Depuis 2015, il a été décidé que la commune pouvait prendre en charge l'utilisation d'un régisseur, dans la limite de 8 heures, lors d'une soirée spectacle ou théâtre, organisée par une association communale. C'est pourquoi, un accord de ce type avait été convenu avec la CRF St Amadour, pour leur fête de Noël du 20/12/2019. Cependant, l'association a eu également besoin des services du régisseur dans le cadre de leur répétition de novembre à décembre pour un nombre d'heures égal à 12. La commune ayant payé intégralement cette personne (système GUSO), une refacturation à St Amadour est prévue suivant l'accord du conseil municipal.

Salaire net versé au salarié = 382,29 €  
Cotisations versées au GUSO = 381,28 € } 763,57 € x 12/20 = 458,14 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **Décide de refacturer à l'association Croix Rouge Française St Amadour de La Selle-Craonnaise, le régisseur engagé, à raison de 12h pour un montant total de 458,14 €.**

## **VI. DECISION MODIFICATIVE**

En 2015, la Communauté de Communes du Pays de Craon, avec l'accord des communes du territoire, a acquis un logiciel de gestion des activités petite-enfance, extrascolaires et personnes âgées, plus communément appelé « Portail familles ».

La phase de déploiement de ce logiciel étant aujourd'hui terminée, la CCPC sollicite auprès de la commune de La Selle-Craonnaise la somme de 825 € pour le remboursement de ces dépenses d'investissement, à comptabiliser au compte 2041411.

Cependant, aucune écriture comptable n'étant prévue à cet article, il est du ressort du conseil municipal de modifier le budget par une décision modificative.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Adopte la décision modificative n°1 au budget principal 2020 telle que présentée ci-dessous.**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

| <b>Chapitre/cpte</b>                  | <b>Libellé</b>                          | <b>Recettes</b> | <b>Dépenses</b> |
|---------------------------------------|---|-----------------|-----------------|
| 2188/196                              | Autre immo / Salle P. Armaillé          |                 | - 825,00 €      |
| 2041411                               | Communes du GFP/Bien matériel et études |                 | + 825,00 €      |
| Total de la décision modificative n°1 |   |                 | 0 €             |

## **VII. DENOMINATION RUE DU CEDRE**

Depuis quelques années maintenant, une nouvelle voie a été créée derrière la Mairie.

Afin qu'elle soit reconnue par l'administration et qu'un numérotage soit créé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de la nommer officiellement « rue du Cèdre » en référence au cèdre centenaire à l'entrée de cette voie.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide de nommer « rue du Cèdre » la voie créée derrière la Mairie de la commune de La Selle-Craonnaise.**
- **Autorise Monsieur le Maire à prévenir les administrations concernées par cette création.**

## **VIII. CREATION DE POSTES**

2 agents communaux partent à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2020. 2 postes seront donc à pourvoir : un poste d'assistant administratif et un poste de responsable des espaces verts en charge du service technique. Les offres d'emploi sont parues sur le site emploi-territorial.fr et ont été diffusées à toutes les communes du Pays de Craon. La date limite des candidatures a été fixée au 10 juillet

pour une prise de poste au plus tard au 1<sup>er</sup> août 2020. Ainsi, les agents travailleront en « tuilage » pendant 1 mois afin d'informer et de former les nouveaux arrivants.

a) Création poste assistant administratif

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :***

***- Adopte les points suivants :***

- Il est créé à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 un emploi permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaire, d'assistant administratif polyvalent en charge de l'accueil, de l'état-civil et de l'urbanisme et de la salle de l'Orion. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-3 3° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019.  
Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme et d'une expérience suffisante dans ce domaine. Sa rémunération sera décidée en fonction de son profil dans la limite du dernier échelon du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

b) Création poste adjoint technique

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :***

***- Adopte les points suivants :***

- Il est créé à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 un emploi permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaire, d'agent technique polyvalent en charge du service technique et des espaces verts. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-3 3° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019.  
Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme et d'une expérience suffisante dans ce domaine. Sa rémunération sera décidée en fonction de son profil dans la limite du dernier échelon du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

## **IX. RAPPORT DES COMMISSIONS**

Chaque adjoint réunira ses différentes commissions dans les semaines à venir pour faire un point sur tous les dossiers en cours et déterminer les priorités à traiter.

Certains dossiers ont continué à être traités pendant le confinement, en voici le compte-rendu.

Commission « Bâtiments/Aménagement » :

- L'appel d'offres pour la construction de l'école est mis en ligne depuis mai avec une limite de dépôt des dossiers par les entreprises pour le 30/06. La commission appel d'offres se réunira certainement début juillet.
- Des élus ont commencé à travailler sur la réfection du logement du commerce.

Commission « Scolaire/Périscolaire » :

- Remise en route de l'accueil des enfants à l'école et de la cantine depuis le 12 mai dernier et ouverture d'une étude surveillée depuis le 2 juin. Réunions régulières avec les enseignants et le personnel communal depuis le confinement. Quid de la rentrée de septembre ?
- Le prochain conseil d'école est fixé au mardi 16 juin à 20h à l'école élémentaire.

Commission « Urbanisme/Agriculture/Voirie/Réseaux » :

- Réunion le 6 juin dernier entre Oudon Biogaz et les résidents du hameau de la Trichonnière concernant la construction d'une unité de stockage de digestat liquide.
- Rendez-vous ce matin avec Bouygues Télécoms pour faire un état des lieux de la réception téléphonique à La Selle-Craonnaise.

## **X. DIVERS**

⇒ Chaque année, les communes doivent tirer au sort à partir de la liste électorale, des personnes qui pourront, après un second tirage par la Préfecture, être jurés d'assises au tribunal. La Selle-Craonnaise est commune nommée du secteur pour organiser cette réunion avec 22 autres communes. Ce rendez-vous a été fixé au jeudi 18 juin à 10h à l'Orion.

Fin de séance à 23h

Joseph JUGÉ

Séverine DERVAL

Sylvie BELLANGER

Lionel MOAL

Chantal JOUFFLINEAU

Samuel HOUILLOT

Adrien JONCHERAY

Mathieu FRÉMONT

Danièle GODET

Jacky LEPAGE

Guillaume BELOUARD

Christian BLAISE

Olivier DERSOIR

Cédric RIVRON

Christophe BOIS